paix, comme s'ils renfermaient quelque chose de blessant pour la conscience des jeunes lycéens. Et personne ne pourra dire *sérieusement* qu'ici l'intransigeance est du *côté des catholiques !*

AU MAROC

Les opérations du général d'Amade

Tanger, 15 mars. (Sidi-El-Haidi, 10 mars.) — Les colonnes sont parties ce matin pour la kasbah de Ben-Ahmed, sur le territoire des M'Zab, où on s'attendait à une grande résistance qu'on n'a pas rencontrée.

Seule, au début de la marche, quelques coups de fusil et deux coups de canon ont été tirés par les M'dakra-Achacha, qui avaient été battus le 8 mars.

En arrivant à Ben-Ahmed, douar important, la colonne a rencontré un fort groupe de cavaliers. Des délégués sont venus trouver le général et ont demandé à parlementer ; les caïds, en grand nombre, ont été reçus officieusement ; leur soumission a été acceptée en principe.

16 caïds ont été retenus par le général qui les ramènera au bivouac. Ils représentent trois fractions des M'Zab. 32 fractions n'ont pas encore fait leur soumission.

La soumission des M'zabs

Tanger, 15 mars. — Oued-Temazert, 11 mars. — Les caïds appartenant aux trois fractions soumises des M'zab sont repartis hier soir.

Le général semble attacher une grande importance à cette soumission.

Les fractions soumises comportent trois douars importants, situés autour de la kasbah de Ben-Ahmed, dont les caïds sont parents de Mohammed-Larbi ben-Cherki et du caïd des M'zab qui s'est placé sous notre protection depuis un mois et dont les biens ont été détruits et la famille enlevée par les M'dakra et les Achacha.

La soumission ne pourra être effective que lorsque nous aurons châtié les trente-deux fractions des M'zab qui sont hostiles et les tribus voisines qui razzieront les soumis, s'ils refusent de prendre les armes contre nous.

La soumission d'hier a été nécessitée par notre présence devant les douars habités contenant d'importantes récoltes et des troupeaux nombreux.

Une émouvante revue

Ce matin, à l'occasion du départ du goum le général d'Amade a passé en revue toutes les troupes à Si-el-Haidi et il a remis des croix et des médailles.

La cérémonie a été imposante.

Après la remise des décorations le général a convoqué les chefs de corps et a prononcé l'allocution suivante :

« Je désire, afin de bien affirmer notre force et notre volonté d'imposer l'ordre à l'ennemi et affirmer la solidarité dans la même pensée de toutes les troupes, que tous les soldats ici sous les armes poussent trois fois le cri : En avant ! une première fois pour la France, une seconde pour le président de la République, une troisième pour les camarades morts au champ d'honneur. J'espère qu'ils crieront assez fort pour être entendus des adversaires et pour que l'écho en retentisse jusqu'à Paris. »

Alors, le général d'Amade élevant son képi poussa le cri « Pour la France en avant ! auquel les 6 000 hommes présents répondirent comme un seul homme : En avant !

Les cavaliers brandissaient leurs sabres : Trois fois le cri fut poussé par le général et par la troupe.

A ce moment, la cérémonie revêtit un caractère grandiose qui fit une profonde impression sur tous.

La scène se passait dans le cadre majestueux d'une vaste plaine, au pied de hautes montagnes.

Les troupes défilèrent avec un entrain surprenant pour des troupes fatiguées par une longue campagne. Aucun flottement, aucune faiblesse. Le défilé eut lieu comme il aurait eu lieu en France pour un jour de fête.

Les Senhas étaient nombreux, accourus des douars voisins. Ils étaient stupéfiés par le défilé interminable des troupes et par l'ordre qui régnait dans la marche. La cavalerie défila au galop.

Après la revue, les troupes ont marché sur l'Oued-Tamaret. Elles y ont établi leur bivouac à midi.

Chez les Ouled-Saïd

Un télégramme du général d'Amade, daté de la kasbah des Ouled-Saïd, 14 mars, 9 h. 30 soir, annonce que les troupes se sont portées de Settat à la kasbah des Ouled-Saïd où elles bivouaquent.

Le général avait reçu, avant son départ de Settat, la soumission d'une notable partie des M'zab. A l'arrivée à la kasbah, les Ouled-Saïd se sont présentés en foule et ont demandé l'aman. Cette tribu avait, le matin même, incendié la résidence de Bou-Azzaïzou, cheikh qui avait soulevé la Chaouia contre nous, au nom de Moulay-Hafid, et nous avait combattus.

Les populations aspirent à une ère de travail sous une autorité qui leur assure la paix ; elles sont prêtes à se donner sans réserves et en recueille de toutes les bouches ces propos : « Où est Sidna-Abd-el-Aziz ? Qu'il vienne à nous ! »

Le général d'Amade va se rendre à Casablanca pour y recevoir le général Lyautey.

Les troupes resteront dans la région de Ber-Rechid, sous les ordres du colonel Bentegourd.

L'état sanitaire est excellent.

Les Aziziates dans la Chaouïa

Tanger, 16 mars. — Rabat, 9 mars. — Cette après-midi, Moulay-Zaï, qui doit partir pour la Chaouïa à la tête d'une mehalla, est allé rendre visite au sultan pour lui faire ses adieux.

L'entretien a duré une demi-heure pendant laquelle Abd-el-Aziz aurait donné à son frère des instructions secrètes.

Une fraction de la tribu des Zemmours, qui se trouve depuis quelque temps au Dar-el-Maghzen a manifesté son intention de se retirer si on ne lui fournissait pas la mouna nécessaire à son entretien.

Le sultan a donné l'ordre de lui verser 22 000 douros.

Le caïd de la tribu des Zaërs, Boaza-Ould-el-Hadj-Moussa est mort à Rabat le 11 mars.

Ce matin, la mehalla de Moulay-Zaï, ayant comme chef Bachir-Ben-Tenat, est partie. Elle doit camper à une douzaine de kilomètres de la ville où elle finira de s'approvisionner en vêtements et en tentes.

Le caïd de la douane, Allal-Benguirar, a donné sa démission à la suite d'un désaccord avec le contrôleur. Il serait remplacé par Talbi-Mekouar, favori d'Omar-Tazi, qui remplace pendant quelque temps Zebdi, contrôleur des comptes du sultan.

Mort du lieutenant Merle et du maréchal des logis Granger

Oran, 15 mars. — Le lieutenant Merle, du 5e chasseurs d'Afrique, a succombé aux graves blessures qu'il avait reçues lors du combat de Souk-el-Drim, le 29 février, et qui avaient nécessité, ces jours derniers, l'amputation d'une jambe.

Par décret du 6 mars dernier, le lieutenant Merle avait été décoré pour sa belle conduite. Le lieutenant Merle, âgé de 29 ans seulement, comptait dix ans de service et cinq campagnes. Son inhumation aura lieu à Montargis. Le maréchal des logis, Raoul Granger, âgé de 21 ans, est également décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital de Casablanca.

Morts et blessés

Agde, 15 mars. — Les obsèques du matelot breveté Meynie, tué dans l'accident de chaudière du croiseur *Descartes*, au Maroc, ont été imposantes.

3 000 personnes environ y assistaient, et en outre un bataillon du 96e d'infanterie, un détachement de marins du poste d'Agde, des douaniers, des gendarmes, ainsi que des élèves des écoles et du collège.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées parmi lesquelles on remarquait celle offerte par les marins du *Descartes* et par la municipalité et le 96e de ligne.

Le Conseil municipal tout entier était présent.

Des discours ont été prononcés par le maire et par le commandant d'armes.

Le maire de Gouvieux, arrondissement de Senlis, a reçu un télégramme du colonel commandant le 3e régiment de chasseurs d'Afrique, l'informant que le cavalier Henri Vérité, de Gouvieux, actuellement détaché au corps expéditionnaire du Maroc, avait été blessé d'une balle à la tête au combat de Souk-el-Drim, le 29 février.

Nouveaux détails sur le combat du 8 mars

Voici de nouveaux détails sur le combat livré aux M'dakra, le 8 mars :

Tanger, 16 mars. — A 7 heures, les colonnes ont quitté leur bivouac de l'Oued-Alato, dans la formation suivante :

Les colonnes de Bouznika et du Tirs forment le groupe B, la colonne du littoral forment le groupe A.

La colonne de Ber-Rechid est restée au bivouac, gardant le convoi qu'elle était chargée d'amener au point d'arrivée.

Les colonnes ont avancé jusqu'au pied des collines des premiers contreforts mouvementés des M'dakra, en dessous du Dar-Si-Bouazzaben-Cherk, sans être attaquées, mais à ce moment, elles ont reçu des coups de feu.

Jusqu'alors les troupes avaient marché en colonne de route, la cavalerie couvrant en avant, sur les flancs et en arrière.

Les troupes ont pris la formation de combat.

La colonne de Bouznika s'est déployée en tirailleurs, tandis que celle du Tirs se déployait à sa gauche et celle du littoral à sa droite.

Un temps d'arrêt a été marqué au pied de la crête pour prendre la formation de combat, et le versant du côteau a été escaladé après un tir préparatoire de l'artillerie. Cette opération a été faite sans opposition, et les troupes ont ensuite occupé Dar-Si-Bouazza.

A ce moment, les Marocains qui étaient dans la plaine et sur les versants opposés ont criblé nos positions de projectiles, blessant un tirailleur.

Un mouvement en avant sur toute la ligne fut commandé.

La colonne du Tirs formait l'aile droite, celle de Bouznika le centre, celle du littoral l'aile gauche et la réserve.

Bientôt le mouvement s'accentuait, mais l'ennemi, sous la poussée de l'artillerie se portant sur la droite, immobilisant la colonne du Tirs qui a dû rester sur ses positions tandis que celles de Bouznika et du littoral continuaient le mouvement.

A ce moment, la colonne du littoral dut se partager pour remplacer l'effectif de l'aile droite, manquant par la suite de l'immobilisation de la colonne du Tirs. Les obus marocains commencent à tomber, tentant d'arrêter le mouvement dirigé sur le marabout de Si-Acella, sans succès.

Après plusieurs arrêts motivés par la nécessité d'exécuter des feux sur l'ennemi, les colonnes de Bouznika et du littoral arrivaient sur le plateau, face aux collines des Achacha sans rencontrer grande résistance.

» Le mouvement en avant fut accentué jusqu'à la limite du plateau devant les ravins profonds. Alors les Français aperçurent une quantité de gens en fuite, grimpant un défilé en face, que venaient d'abandonner de nombreux douars et le camp de la mehalla hafidienne qui n'avait pas pu être levé complètement.

L'artillerie mise en batterie, ouvrit un feu intense tel que jamais on n'en avait exécuté. L'ennemi, enfermé dans le défilé entre des pentes inaccessibles fut littéralement massacré.

La compagnie du capitaine Derrigoin, du 5e tirailleurs, descendit jusque sur l'oued Acella et ouvrit des feux violents contre l'ennemi tellement surpris, qu'il ne cherchait même pas à fuir.

A 4 heures, M. Honel venait du camp ennemi où il se trouvait, pour informer le général que par ordre de Moulay-Hafid, tous les caïds des Chaouïa viendraient le lendemain offrir leur soumission. Par humanité, le général fit cesser le feu et les troupes rentrèrent pour bivouaquer sur l'oued Acella, près de Rishouazza, essuyant seulement quelques coups de feu.

Les pertes ennemies furent considérables à en juger par de nombreux cadavres laissés sur le terrain.

Nous avons eu seulement un tué et cinq blessés peu grièvement.

Aujourd'hui sont venus à Sidi-Abd-el-Kerim, accompagnés par un marabout et de nombreux caïds des Chaouïas, les délégués de Moulay-Hafid venus pour faire des propositions de paix, ou tout au moins de trêve. Le général a accueilli les délégués en leur disant qu'ils représentaient une autorité non reconnue et n'offraient aucune garantie.

Après ces paroles, les délégués sont repartis dans la direction de l'Ouest.

Chambre des Députés

Séance du lundi 16 mars

Séance à 2 heures, présidence de M. Mougeot, vice président.

M. Archimbaud père, le nouveau député de Die, assiste à la séance.

M. Briand, garde des sceaux, dépose le projet d'amnistie annoncé vendredi par M. Clémenceau.

Il est renvoyé à la Commission de réforme judiciaire.

L'élection de M. Jouanceux, dans la 2e circonscription d'Amiens est validée sans débat.

La Chambre adopte sans discussion :

Un projet modifiant la loi du 29 juin 1907 qui a autorisé la Ville de Paris à emprunter 31 millions ;

Un projet approuvant une convention entre l'Etat et la ville de Montauban ;

Une proposition de MM. de Ramel, Bouvert et Devèze, relative à l'amélioration des retraites des ouvriers mineurs ;

Un projet de loi relatif à l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

L'IMPOT SUR LE REVENU

On reprend ensuite l'examen du projet d'impôt sur le revenu.

Le débat avait été suspendu sur un article 8 bis, présenté comme amendement par M. Théodore Reinach, et portant exemption totale ou partielle de l'impôt, pendant un certain nombre d'années, en faveur des plantations et semis d'arbres.

M. Malvy, rapporteur. — La Commission n'a pas cru, pour les raisons indiquées par le ministre des Finances, accepter l'amendement ; il n'est pas possible, en effet, d'introduire aucun privilège dans la loi.

Mais elle ne se refuse pas à ajouter à l'article 94 un paragraphe visant la question, et portant qu'un règlement d'administration publique sera rendu par le ministre des Finances sur avis spécial du ministre de l'Agriculture.

M. Vigouroux voudrait qu'en ce qui concerne ce règlement d'administration publique, le ministre des Finances prît des engagements précis.

M. Pelletan, président de la Commission. — L'acceptation de l'amendement de M. Reinach constituerait un précédent grave.

Il ne serait plus possible, après admission du principe dont s'inspire l'amendement, de légiférer en matière fiscale, et notamment de droits de douane.

La vraie solution est dans celle que propose la Commission, et sera obtenue par un règlement d'administration publique concerté entre les ministres de l'Agriculture et des Finances.

M. Théodore Reinach. — Le produit de l'impôt prévu en ce qui concerne les plantations et semis sera insignifiant : quel intérêt y a-t-il à le maintenir ?

M. Pelletan. — C'est une question de principe.

M. Caillaux. — La Commission n'a voulu admettre aucune espèce de dérogation en matière d'impôt sur le revenu.

Elle a décidé de proposer que le mode d'évaluation du revenu des bois soit fixé par une entente entre les deux administrations intéressées.

J'accepte volontiers, étant entendu que les terrains en bois, semis ou plantations, ne seront soumis à l'impôt qu'au moment où la première coupe en effectuée.

Le gouvernement prie donc la Chambre de prononcer l'ajournement de l'amendement de M. Reinach.

Après une double épreuve douteuse, l'ajournement est prononcé par 337 voix contre 207.

A l'article 3, qui porte que l'impôt est calculé sur la valeur locative réelle des propriétés non bâties, impossibles, déduction faite du cinquième de cette valeur, M. Renard propose d'ajouter :

« Sauf pour les propriétés forestières, dont le revenu imposable sera déterminé d'après les règles de l'article 18 bis. »

Cet article 18 bis, une M. Renard fut-même présente, dit que le revenu imposable des bois sera fixé chaque année, suivant le cas, par le contrôleur, d'après le produit de la vente de la coupe de l'année précédente ou de la dernière coupe effectuée, ou par la Commission communale d'après les déclarations du propriétaire sur les résultats de sa dernière exploitation.

L'impôt serait établi sur les revenus imposables ainsi fixés, diminués d'un cinquième : la déduction serait de deux cinquièmes pour les revenus des coupes destinées aux affouages.

De son côté, M. Olivier propose à l'article 9 l'addition suivante :

« A défaut des moyens prévus par ledit article, la valeur locative sera déterminée, soit par l'application, aux valeurs vénales relevées par les actes translatifs, de taux d'intérêt ne descendant pas au-dessous de 2 %, soit enfin, en l'absence de tous documents de cette nature, par voie d'appréciation directe. »

M. Caillaux. — La disposition proposée par la Commission et acceptée par le gouvernement résoudra largement les difficultés qui pourront surgir sur le point spécial concernant les bois.

Mais il est, par-dessus tout, entendu que l'impôt sur le revenu, tel comme dans toutes les sections, atteindra le revenu net réel, par suite un revenu qui ne saurait être supérieur au produit réel des coupes.

Il sera, d'ailleurs, établi d'une manière uniforme, sans égard à la qualité du propriétaire, qu'il s'agisse de particuliers ou de communes.

Je n'ajoute qu'un mot : s'il est une catégorie de propriétaires à laquelle le projet actuel apporte des avantages, c'est celle des propriétaires de bois.

Il y a là un acte de justice, et j'espère que les auteurs des amendements se déclareront satisfaits.

Les amendements sont retirés.

M. de Villebois-Mareuil propose d'ajouter à l'article 9 : « La déduction de la valeur locative sera du tiers pour les vignes. »

Nous avons eu, dit-il, quelque peine à sortir des bois (Rires) ; il n'est que juste de nous occuper un peu de la vigne.

Je ne veux pas rappeler qu'il faut trois années avant que la vigne commence à produire.

Je ne veux pas rappeler qu'elle est sujette au dépérissement, à une mortalité moyenne d'un 15e, parler des risques du vigneron, des gelées plus néfastes à cette culture qu'à toute autre, de la sécheresse qui supprime souvent à la fois la récolte et le plant.

Mais je peux bien dire que les frais d'entretien et d'amortissement sont énormes, et qu'il serait strictement équitable de faire à une culture aussi onéreuse un traitement analogue à celui dont elle jouit dans les autres pays.

Je m'excuse auprès de mes collègues des régions viticoles d'avoir soulevé cette question ; je l'ai fait avec d'autant plus de désintéressement, que je suis d'un pays où on ne boit que du cidre (Rires.)

M. Caillaux. — On ne peut comparer le produit de diverses cultures comme on compare une usine et une maison d'habitation.

Il faut laisser aux agents de l'administration le moyen d'évaluer le revenu réel.

Ils chercheront le revenu net d'après ce principe, que ce revenu est ce qui reste du revenu brut, après déduction d'un ensemble de charges, en tenant compte des différences de culture.

M. Monservin. — En réalité, votre texte, en ce qui concerne les terrains vignobles, atteint non le revenu net, mais le revenu brut, puisque vous ne tenez pas compte des frais d'entretien, d'assurances, de dépérissement et autres, auxquels le viticulteur doit faire face.

Vous dites toujours qu'il ne faut pas dégrever les grands propriétaires de vignes.

Mais vous ne parlez jamais de ces classes moyennes, de cette bourgeoisie rurale qui forme l'élément vraiment solide de notre production nationale.

Le projet d'amnistie

M. A. Briand, garde des sceaux, ministre de la Justice, vient de déposer le projet de loi ci-dessous relatif à l'amnistie :

ARTICLE 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes infractions, quelle que soit leur qualification pénale, se rattachant aux événements qui se sont produits en 1907 à l'occasion de la crise viticole, à l'exclusion des fraudes de tout ordre.

ART. 2. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les infractions ci-après, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 18 mars 1908 :

1° Infractions en matière de presse, à l'exception des délits prévus par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamation et d'injure envers les armées de terre et de mer ;

2° Infractions en matières de réunions, d'élections, de grèves et faits connexes ;

3° Infractions prévues par la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, ou commises à l'occasion de l'application de cette loi et faits connexes.

ART. 3. — Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la justice civile si elle était du ressort de la Cour d'assises ou si la juridiction correctionnelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

ART. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies et pays de protectorat.

ECHOS PARLEMENTAIRES

LE CITOYEN SELLE EXCLU DU PARTI SOCIALISTE

Le bulletin officiel du parti socialiste annonce que le citoyen Selle, député de Denain, ayant refusé de payer ses cotisations au Comité national, est exclu du parti socialiste. Il s'agit du versement de 3 000 francs imposé aux députés unifiés sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le groupe parlementaire de la défense du petit commerce et de l'alimentation française a entendu, aujourd'hui, les présidents des Chambres syndicales de l'alimentation parisienne dans leurs revendications au sujet des remaniements apportés à la loi sur le repos hebdomadaire.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Cruppi dans la Haute-Garonne

M. Cruppi, ministre du Commerce, a visité plusieurs communes de la 3e circonscription de Toulouse qu'il représente.

A Grenade, un grand banquet a été offert au ministre, qui a pris la parole à la fin du banquet ; il s'est d'abord réjoui du projet du gouvernement, relatif à l'amnistie au sujet des troubles viticoles du Midi ; il a déclaré ensuite que la France était très florissante et qu'elle devait étendre ses exportations vers tous les marchés de l'Europe où elle pourrait occuper une place prépondérante.

Le ministre s'est rendu à Cadours, d'où il est rentré à Toulouse dans la soirée.

M. Chéron à Rouen

Une conférence a été faite, hier, à Rouen, par MM. Delpech, sénateur ; Pelletan, ancien ministre ; Louis Martin, Louis Dreyfus, Louis Dumont, députés ; Chériou, conseiller municipal de Paris, sur la politique fiscale et le parti radical-socialiste. Il n'y a eu aucun incident. Un banquet, que présidait M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a précédé la conférence.

LES AGENTS DES DOUANES

Le ministre des Finances avait accordé pour ce matin une audience aux délégués du Congrès des agents du service actif des douanes.

Quand ceux-ci se sont présentés au ministère des Finances, ils ont été informés par M. Delanney, directeur général des douanes, que, en présence de l'attitude adoptée par le Congrès et de certains ordres du jour votés, M. Caillaux refusait de recevoir la délégation.

Dans la pensée du ministre, on ne peut blâmer un jour les actes du gouvernement, s'élever contre les votes du Parlement, parler de l'arbitraire des politiciens et venir le lendemain solliciter des avantages ou des faveurs.

Le ministre a simplement autorisé les délégués à présenter le texte écrit des vœux formulés par le Congrès ; ses services les examineront.

LES INSTITUTEURS ET LA C. G. T.

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a adressé à M. Buisson la lettre suivante :

Vous m'avez fait part de votre intention de me poser une question à l'une des plus prochaines séances de la Chambre, afin de me demander quelles sont les instructions que je donne aux instituteurs, relativement au Congrès mixte entre instituteurs et ouvriers, déjà annoncé depuis quelques semaines et dont le journal le *Voir du Peuple* vient de donner le programme, la date et le lieu. Il vous semble qu'il y aurait intérêt à ce que le personnel enseignant et aussi le Parlement fussent fixés à l'avance sur les intentions du gouvernement, tant au sujet du Congrès projeté qu'à l'égard des fonctionnaires qui y prendraient part ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible d'accepter de répondre à une question qui interromprait les discussions actuellement en cours à la Chambre, discussions dont vous ne saurier certainement pas méconnaître l'importance.

J'ajoute que ce n'est pas, à mon avis, par ce moyen parlementaire que pourrait être résolue la question que vous entendez soulever.

Mais je ne fais aucune difficulté de vous déclarer que je me verrais dans la pénible nécessité d'appliquer les sanctions que les lois et règlements mettent à ma disposition, à l'égard des instituteurs qui seraient assez oublieux de leurs devoirs pour se solidariser, malgré les défenses antérieures, avec la Confédération générale du travail, en adhérant à ses méthodes et à ses principes. En agissant ainsi, je ne ferais, du reste, que me conformer aux volontés du Parlement, nettement exprimées à maintes reprises.

IMMENSE INCENDIE A LYON

Un immense incendie s'est déclaré cette nuit, vers 2 heures, dans l'usine de pâtes alimentaires Rivoire et Carret, située cours Lafayette, à Lyon.

A 2 h. 1, l'incendie avait pris des proportions considérables. Mais il a été complètement circonscrit à 5 heures du matin. Malheureusement, de cette vaste usine qui occupait plusieurs milliers de mètres carrés, dont le travail à près de 500 ouvriers ou employés, il ne reste rien ou presque rien à l'heure qu'il est. Seul, un magasin d'expédition rempli de caisses de marchandises, sur la rue Robert a été préservé.

La fabrique occupait, en plein centre du quartier des Brotteaux, un quadrilatère compris entre le cours Lafayette, les rues Garibaldi, Robert et Bolleau. La façade principale, cours Lafayette, présente environ 50 mètres de longueur avec rez-de-chaussée, premier et mansarde.

A droite et à gauche, aux angles des rues, une dizaine d'immeubles sont encastrés dans l'usine.

A présent, le spectacle est lamentable à voir. De cette ruche immense, encore en pleine activité samedi soir, il ne reste plus que des murs nus avec une multitude de fenêtres semblant des yeux crevés, et en arrière un vide immense.

Il y a trois millions de dégâts. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

A midi, le feu a repris un moment dans les dépôts d'emballages de l'usine, mais il a été rapidement éteint.

A l'heure actuelle le feu est complètement circonscrit.

LEGION D'HONNEUR

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Agriculture, sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion des expositions internationales de Milan, Dusseldorf et Mannheim :

Au grade d'officier :

MM. Bardin, maire de Chevenon (Nièvre) ;
Lindet, professeur à l'Institut national agronomique de Paris ;
Leleau, maire de Montreuil-sous-Bois.
Bouée, constructeur de machines agricoles à Nogent-le-Rotrou ;
Vacherot, jardinier principal de la Ville de Paris.

Au grade de chevalier :

MM. Aveline, agriculteur éleveur à la Crochetière, commune de Verrières (Orne) ;
Berge, propriétaire à Saint-Maurice-d'Etelan (Seine-Inférieure) ;
Buisson, mandataire aux Halles, à Paris ;
Crapotte, maire de Conflans-Sainte-Honorine ;
Dard, constructeur mécanicien à Paris ;
Decharme, chef du service du Crédit Mutuel et de la Coopération agricole au ministère de l'Agriculture ;
Dornic, directeur de la station et de l'Ecole d'industrie laitière de Surgères ;
Dupont, négociant en beurres à Isigny (Calvados) ;
Guillaume, architecte à Paris ;
Lang, négociant à Francfort-sur-le-Mein ;
Lecointe, horticulteur à Louveciennes ;
Lefèbvre-Albaret, constructeur de machines agricoles, à Rantigny (Oise) ;
Levi, fabricant de toiles métalliques pour les beurres, à Paris ;
Nomblot-Bruneau, horticulteur à Bourg-la-Reine.
Pécard-Mabille, constructeur de machines agricoles, à Amboise.
Pinguet-Guindon, pépiniériste à La Tranchée, commune de Saint-Symphorien-sur-Loire (Indre-et-Loire) ;
Rochet, négociant en bois des îles, à Paris ;
Salomon, viticulteur à Thomery ;
Voitellier, aviculteur et publiciste à Paris.

UN CONGRÈS DE LA BONNE PRESSE

La *Semaine religieuse d'Autun* annonce :

Mardi prochain, 17 mars, aura lieu, à Mâcon, un Congrès d'arrondissement de la bonne presse départementale. Il sera présidé par M. l'abbé Mury. Le discours de clôture sera prononcé par M. l'abbé Thellier de Poncheville, l'éloquent conférencier de la *Croix de Paris*.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut !

Mme Marie de Saint-Louis, assistante générale des Auxiliatrices des âmes du Purgatoire supérieure de la maison de Paris, le 13 mars, 69 ans, 42 ans de religion. — Mme Renaut mère de M. le Dr Renaut, à Angers. — M. Georges Lesueur, 17 ans, à Senlis. — Mlle Juliette Varlet, 19 ans, à Mello (Oise). — Mme Erambert, de Guérin, au château du Cayla, près Andillac (Tarn), 88 ans. Elle était la belle-sœur d'Eugénie et de Maurice de Guérin. — M. le baron Lombard de Buffières, au château de Champgrenon, près Mâcon. — Mme du Cor de Duprat, née de Cabanes. — Le Chef Frère Marie Vitalique, des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône). — M. Louis Vergnolle, à Villefranche-du-Périgord (Dordogne), 46 ans, frère de M. le curé de Nabirat, catholique très dévoué et très énergique. — Mme Emilie Hoffmann, veuve de M. Hoffmann, président honoraire de la Cour de Caen, à Caen, 81 ans. — M. Jean Grange, ancien Frère Géramien, de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur. — A Tulle, M. Pierre Faugère, 60 ans, très ancien abonné de la *Croix* et père d'un religieux de l'Assomption.

INFORMATIONS DU SOIR

Evêques français à Rome

Mgr Denéchau, évêque de Tulle, doit partir ces jours-ci pour Rome, en pèlerinage et en visite *ad limina*.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, se propose de partir pour Rome le 20 mars.

AU MAROC

Les deux prisonniers européens

Tanger, 16 mars. — Casablanca, 14 mars. — Les deux prisonniers des M'dakra, Paret et Bianchi, ont été menés dans la forêt de Mamora, à l'est de Rabat. Ils ont été enlevés à Dar-Bouazzaben Sliman, et ils venaient avec un convoi de marchandises pour rejoindre la colonne. Le père de Bianchi a déclaré au consul d'Italie qu'on livrerait les prisonniers moyennant 10 000 pesetas.

Le consulat d'Italie se dispose à payer la rançon.

Tanger, 16 mars. — Le général Lyautey et M. Regnault, qui partent aujourd'hui de Tanger, seront demain à Casablanca.

Casablanca, 16 mars. — Le général d'Amade rentrera lundi pour recevoir le général Lyautey, mais il laissera toutes ses troupes sur le terrain des opérations.

LA REVOLUTION EN HAITI

Depuis le milieu de février dernier, la situation était tendue à l'extrême. La question des réfugiés dans les agences consulaires aux Gonaïves se perversait pas à être réglée. Le président Nord-Alexis ne voulait pas admettre la thèse des consuls, qui déclaraient que les réfugiés dans les légations et consulats devaient avoir la vie sauve, et que la seule solution était leur éloignement d'Haïti. Le ministre des Affaires étrangères d'Haïti, M. Sannon, partageait les vues humanitaires de la diplomatie européenne et américaine et pouvait à l'embarquement, cette solution étant la seule qui pût calmer les passions déchaînées. Le 17 février, M. Sannon, devenu suspect au président, dut démissionner ; il se réfugia à la légation de France, où notre ministre, M. Carcenac, par humanité, lui donne l'hospitalité. Le président refusa de donner à son ancien ministre l'autorisation de partir pour Kingston comme celui-ci le demandait.

A partir de la fin février, on commence à attendre des événements graves. Sans le sang-froid déployé par les consuls étrangers et notamment M. Lancelot, agent aux Gonaïves, cette dernière ville aurait été livrée au pillage et à l'incendie.

La crise ministérielle contribuait à aggraver la situation.

On avait espéré que l'entrée au ministère de M. Borno, ministre d'Haïti à Saint-Domingue, contribuerait à amener la paix.

M. Borno s'était rendu vendredi à la légation de France à la suite d'une démarche faite par les ministres d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique et de France et avait déclaré que le gouvernement haïtien était maintenant disposé à laisser partir pour Kingston les partisans du général Firmin et le général lui-même réfugié à la légation de France. On voit que M. Borno a changé subitement d'avis et qu'il s'est laissé gagner aux vues du président Nord-Alexis. La vie de nos nationaux ne paraît pas en péril, le *D'Estrées* devant être à l'heure actuelle sur les lieux. Le croiseur allemand *Bremen* est attendu pour le 18.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dans le canton de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure), M. Baudoin, libéral, seul candidat, est élu.

L'ACCIDENT DU TORPILLEUR « ÉCLAIR »

Le torpilleur l'*Eclair*, remorqué par l'*Orage* et convoyé par le contre-torpilleur la *Pertuisane* est rentré ce matin à Toulon.

Voici comment s'est produit l'accident :

L'*Eclair* et l'*Orage* se trouvaient à la hauteur de la pointe Longue dans la baie d'Agay quand une avarie de machine à immobiliser l'*Eclair*.

L'*Orage* qui évoluait à proximité, prit aussitôt ce dernier à la remorque, mais la brise était si forte que l'aussière de remorque se rompit sous la violence du vent.

L'*Eclair*, dressé par le vent, s'échoua sur les rochers de la pointe Longue.

— A Warcq (Ardennes), Mme Ancelin se sert du pétrole pour allumer son feu. Ses vêtements s'enflamment. Elle se jette dans la rue par une fenêtre haute de 4 mètres. Elle meurt horriblement brûlée.

— Des malfaiteurs ont pénétré dimanche dans l'église de la Mare-aux Clercs, près du Havre. Ils n'ont emporté que des nappes d'autel et des tapis.

FEUILLETON DU 17 MARS 1908 — 25 —

Le château de Pontinès

Quelques hommes se précipitèrent pour obéir. Mais ils faillirent ne pas exécuter les ordres donnés, car Gilles qui avait fait éclater ses liens, menaça de rompre les os au premier qui l'approcherait. Il y eut hésitation parmi les brigands.

Guy vint à leur aide, en semonçant Gilles dont il trouvait pour l'instant la résistance intempestive. Pontinès finit par se résoudre à l'obéissance, à la condition expresse que personne ne le toucherait.

A la porte de la grande salle, il se ravisa pourtant :

— Qu'on vienne me relier les mains, dit-il, si elles restaient libres, je le sens, j'étranglerais Satanas.

A l'endroit le plus éclairé de la salle aux piliers, Sombrebrat attendait, la cravache à la main. Nos amis comparurent devant lui ; Gilles furieux, Guy calme, Mous distrait et souriant gracieux.

Les yeux de Satanas glissèrent sur Folhavoine et les valets, pour s'arrêter étonnés sur Gilles. Avec la plus parfaite insolence, il l'examina lentement des pieds à la tête et Pontinès sentit ses poings s'ouvrir sous les cordes qui les retenaient captifs.

— Monsieur de Pontinès, dit enfin Sombrebrat, moqueur, je ne sais comment vous remercier de la peine que vous avez prise de venir jusqu'ici. On n'est pas plus aimable.

Gilles pâlit, puis persifla à son tour.

— La première visite que je vous ai faite, m'avait laissé, Monsieur, bonne envie de recommencer.

Satanas rougit violemment et il eut le déplaisir de voir que l'aventure, évoquée par Gilles, avait dû transpirer parmi ses hommes, car un sourire discret mais significatif courut sur les visages groupés autour de lui. D'un regard terrible, Satanas foudroya l'impertinent Pontinès.

— La seconde visite vous laissera moins bon souvenir, fit-il d'une voix qui mit un frisson dans le dos de Guy.

Justement Satanas se tournait vers lui :

— Quant à vous, Monsieur, disait-il, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Quelles sont vos intentions, je vous prie ?

— Je suis ici avec mon ami, M. de Pontinès, répondi. Guy nettement, et je n'ai pas d'autres intentions que les siennes.

— Cependant, Monsieur, vous êtes gentilhomme et si vous voulez me donner votre parole.

— Je suis gentilhomme, en effet, et c'est pourquoi, Monsieur, je ne puis vous donner *en ce moment qu'une parole* : c'est d'aller chercher le maréchaussée pour l'amener ici, dès que vous me ferez l'honneur de me relâcher.

— Bien dit, Guy, et merci ! s'écria Gilles.

— Alors, Monsieur, reprit Satanas, il me reste à vous plaindre d'être l'ami de M. de Pontinès.

— Bah ! fit Gilles avec insouciance, j'ai un autre ami qui saura nous tirer d'ici.

— Monsieur de Prévallan, peut-être, prononça ironiquement Satanas. En ce cas, vous pouvez attendre. Celui-là aussi est en mon pouvoir absolu et de plus dans un triste état. Nous nous sommes battus et ses blessures le mettent entre la vie et la mort. Au reste, bien portant ou malade, le résultat est le même pour vous. Pardon de vous enlever cette dernière espérance.

— Jehan prisonnier ! Jehan blessé à mort ! s'écria Gilles hors de lui, il a fallu que tu t'attires dans un guet-apens, monstre que tu es !

Et Pontinès s'élança sur le brigand d'un air si résolu, que Satanas recula en étendant le bras de l'air d'un enfant qui craint une gifle. Presque aussitôt, il se redressa mais jugeant que l'entrevue prenait mauvaise tournure :

— Qu'on reconduise les prisonniers, dit-il à haute voix, et que leur porte soit gardée en attendant mes ordres à leur égard.

Le vicomte s'approcha de son maître pour lui présenter Marco. Satanas était absorbé par de douces pensées de vengeance et de cruauté ; il s'en trouvait bon homme, par hasard, aussi admit-il l'Italien dans sa bande sans renseignements et sans explications.

XV

OU JEHAN APPRENDS QUEL EST LE REVENANT DE PONTINÈS

Le temps passait et rendait peu à peu à Jehan, ses forces perdues. La vieille Guillemine lui soignait de plantes qu'elle allait dans la montagne et jamais traitement n'eut de résultat plus rapide et plus satisfaisant. La fièvre avait disparu et les blessures se fermaient une à une. Il n'y avait plus que celle de l'épaule qui n'était pas encore guérie.

Jehan avait au cœur cette joie irréfléchie qu'amène toujours la convalescence. On a vu la mort de près et en pensant aux noires griffes qui ont failli vous saisir, on est heureux de vivre.

Les journées passaient rapides